



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/BS/CG/KG/jh/77120

1 août 2011

NOTIFICATION¹

Réseau électronique de laboratoires et de groupes de discussion en ligne sur l'identification des organismes vivants modifiés

Madame/Monsieur,

Le paragraphe 5 de la décision BS-V/9 invite les Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique à nommer des laboratoires de référence nationaux et internationaux dans le but d'établir, à travers le Centre d'échange (CEPRB) un réseau électronique de laboratoires afin de faciliter l'identification des organismes vivants modifiés ainsi que le partage d'informations et d'expériences. De plus, la sixième réunion du Comité consultatif informel sur le CEPRB a recommandé que le Secrétariat explore la possibilité de faciliter les interactions au sein des laboratoires de détection via, par exemple, des forums en ligne.

En conséquence, les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées sont invités à désigner des laboratoires pour former un réseau électronique à travers le CEPRB. Les candidatures doivent être soumises par le Centre d'échange en utilisant le formulaire commun en ligne disponible au : <http://bch.cbd.int/managementcentre/edit/organization.shtml> Un formulaire hors ligne commun est également disponible pour téléchargement sous la rubrique « Organisation prévention des risques biotechnologiques, incluant les laboratoire pour la détection et l'identification des OVM » (“Biosafety Organization, including Laboratory for detection and identification of LMOs”) au <http://bch.cbd.int/managementcentre/register/> pour aider les utilisateurs à assembler et organiser leurs dossiers avant soumission.

Les laboratoires qui sont déjà enregistrés en tant qu'organisations au Centre d'échange CEPRB sont invités à mettre à jour leurs dossiers actuels pour inclure de l'information additionnelle sur les activités relatives à la détection et l'identification des organismes vivants modifiés.

Aux: Points focaux nationaux du Protocole de Cartagena, Points focaux nationaux (là où de Points focaux nationaux PCB n'ont pas été désignés), Points focaux nationaux CEPRB

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

Une série de discussions de groupes sera convoquée par le CEPRB pour permettre aux laboratoires du réseau électronique de partager des informations et des expériences. Les Parties, autres gouvernements et les organisations concernées sont également invités à soumettre des sujets à examiner lors des discussions en ligne. Les soumissions doivent être faites au secretariat@cbd.int.

Les nominations de laboratoires sur le réseau électronique peuvent être soumises à tout moment, mais pour faciliter les groupes de discussion en ligne, **les nominations et les soumissions de sujets doivent être reçus au plus tard le 30 septembre 2011.**

Des informations additionnelles sur le réseau électronique de laboratoire et les discussions de groupes en ligne sont accessibles à travers le Portail collaborative sur le maniement, le transport, l'emballage et l'identification des organismes génétiques modifiés dans le CEPRB : http://bch.cbd.int/onlineconferences/forum_art18.shtml.

En vous remerciant de votre coopération et appui continus aux travaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif